



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide Pratique du **Correspondant défense**

Édition 2021





Mesdames et Messieurs les élus,

Chers correspondants défense du ministère des Armées,

Faire battre le cœur des Français au même rythme que celui de nos armées: voici la mission que vous avez acceptée en devenant «correspondants défense» de votre commune, à l'issue des élections municipales. Cette mission est à la fois une marque de confiance et un gage de responsabilité: vous avez la tâche de faire rayonner l'esprit de défense sur notre territoire, de nourrir le lien étroit qui unit nos militaires et notre nation.

Quels que soient leur corps d'armée, leur spécialité, leur taille, les unités militaires irriguent l'ensemble du territoire français. Nos militaires entretiennent ainsi avec chaque département et chaque région un lien privilégié. Cet ancrage local structure leur identité et enracine leur histoire: leur cadre de travail devient aussi très vite un lieu de vie. Ils nouent des liens très forts avec les habitants de leurs localités, dont le nom devient parfois indissociable de la présence de leur unité.

Cette présence humaine, c'est aussi une présence économique: ce sont des emplois dans le secteur de la défense et au sein du ministère, ce sont des investissements pour de nouvelles infrastructures et de nouveaux bâtiments, ce sont aussi des commandes aux entreprises qui équipent nos armées, ou tout simplement des salaires dépensés dans les commerces locaux. Le budget de la défense, ce sont autant de retombées concrètes sur la vie quotidienne des Français et sur vos territoires.

Cette présence géographique, c'est enfin une responsabilité écologique. Avec 275000 hectares, dont 200000 hectares bénéficient d'une protection environnementale, le ministère des Armées dispose du plus grand domaine foncier de l'État. La protection de notre patrimoine naturel est progressivement devenue une mission essentielle de nos personnels militaires et civils de la défense.

Dans le cadre inédit des moyens alloués par la loi de programmation militaire voulue par le Président de la République à la remontée en puissance de nos armées, nos femmes et hommes ont plus que jamais besoin de votre soutien, celui de tous les élus de la République.

Alors, pour continuer à faire vivre ce lien indispensable à notre cohésion nationale, pour porter la voix des Armées au cœur de la vie de nos concitoyens, pour mener à bien votre mission au service de la nation, vous trouverez dans ce guide, j'en suis convaincue, un appui précieux.

Avec toute ma confiance et mon soutien,

Florence Parly,
Ministre des Armées



Madame, Monsieur,

Élus conseillers municipaux, vous avez été désignés correspondants défense pour votre commune. Je vous en félicite et vous remercie pour votre engagement précieux. Vous êtes désormais des maillons essentiels du lien armées-nation et des relais auprès de nos concitoyens.

Votre mission s'organise autour de trois axes: la politique de défense, le parcours citoyen et la politique de mémoire. Vous êtes aussi porteurs d'informations auprès de vos administrés.

Le ministère des Armées tient particulièrement au parcours de citoyenneté; l'enseignement de défense est un pilier pour comprendre les valeurs républicaines, le recensement et la Journée défense et citoyenneté (JDC) sont des moments privilégiés pour aborder et discuter des questions de défense.

Mais d'autres possibilités existent.

C'est pourquoi je vous encourage à faciliter les rencontres directes entre les jeunes de vos communes et l'institution militaire. Vous pouvez pour cela solliciter le soutien des centres du service national et de la jeunesse. Ce lien armée-jeunesse est en effet essentiel pour la pérennité de notre défense.

Je vous encourage également à mener des actions qui associent le monde combattant et les jeunes générations dans un travail de mémoire commun, dans des temps pédagogiques, dans des rencontres intergénérationnelles. Vous pouvez vous appuyer sur le service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) pour organiser des cérémonies commémoratives et des actions innovantes.

Pour vous accompagner dans votre mission, les fiches thématiques de ce guide pratique ont été établies afin de faciliter la mise en œuvre d'actions concrètes. Le délégué militaire départemental est votre point de contact, il saura vous conseiller et vous soutenir.

Avec confiance, je vous souhaite une belle réussite dans vos missions.

**Geneviève Darrieussecq,
Ministre déléguée chargée de la Mémoire
et des Anciens Combattants**



1. Développement du réseau des correspondants défense

Vous souhaitez :

- 1.1 Prendre contact avec les autorités locales
- 1.2 Mettre en œuvre des actions avec les communes avoisinantes
- 1.3 Développer les relations avec les associations régionales des auditeurs de l'IHEDN

2. Connaissance et actualité de la défense

Vous voulez :

- 2.1 Informer sur les opérations conduites par les forces armées
- 2.2 Organiser une conférence sur la défense
- 2.3 Organiser une visite sur un site militaire au profit des jeunes
- 2.4 Informer un établissement scolaire sur la procédure de demande et d'attribution de subventions

3. Parcours de citoyenneté

Vous avez besoin de :

- 3.1 Informer sur les actions du ministère des Armées en faveur de la jeunesse
- 3.2 Diffuser les informations relatives au recensement
- 3.3 Participer à une Journée défense et citoyenneté (JDC)
- 3.4 Informer sur le Service militaire volontaire (SMV)
- 3.5 Informer sur les métiers de la défense
- 3.6 Organiser une rencontre avec des réservistes

4. Travail de mémoire

Vous voulez :

- 4.1 Inviter un ancien combattant à témoigner dans un établissement scolaire
- 4.2 Faire participer des jeunes à une cérémonie commémorative
- 4.3 Organiser une visite sur un lieu de mémoire
- 4.4 Présenter une exposition itinérante sur un thème lié à la mémoire
- 4.5 Élaborer un projet pédagogique avec un établissement scolaire à partir du monument aux morts
- 4.6 Sensibiliser les jeunes générations à l'action du Bleuets de France
- 4.7 Donner des noms de combattants d'Afrique à des rues

5. Annexes

- 5.1 Les 11 journées nationales commémoratives
- 5.2 Les chiffres clés de la défense en France



Développement du réseau des correspondants défense

1

Prendre contact avec les autorités locales (pour les correspondants nouvellement désignés)

1.1

Le projet

Vous êtes conseiller municipal et venez d'être désigné correspondant défense dans votre commune. La délégation militaire départementale a déjà organisé plusieurs réunions d'information dans les locaux de la préfecture au profit des correspondants défense de son département. N'ayant pas été en mesure d'assister à ces réunions, vous cherchez à obtenir des informations sur la mission qui vous a été confiée.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec la délégation militaire départementale et la préfecture.
- Recherchez des informations sur la mission confiée au correspondant défense.
- Préparez un projet au profit des habitants de la commune.
- Associez au projet des correspondants défense et des habitants des communes avoisinantes.
- Informez sur l'événement et proposez des initiatives pour d'autres projets.

Les étapes

1. Prendre contact

- Le délégué militaire départemental est votre point de contact local privilégié. Faites-vous connaître auprès de la délégation militaire départementale et de la préfecture, première étape après toute nouvelle désignation d'un correspondant défense au sein d'un conseil municipal. Cette démarche permet à la préfecture d'établir la liste des correspondants défense du département.
- Prenez contact, également, avec le collaborateur du préfet en charge des questions de défense s'il en a désigné un.

2. Préparer

- Consultez le site Internet du ministère des Armées (www.defense.gouv.fr/portail/liste-acces-directs-profils/correspondants-defense) pour toute information relative à votre rôle.
- Proposez des projets en faveur des habitants de votre commune dans les domaines suivants : connaissance de la défense et de son actualité, parcours de citoyenneté, devoir de mémoire.
- Menez des actions destinées à développer le réseau des correspondants défense au niveau local avec les communes les plus proches – voire départemental – en liaison avec la délégation militaire départementale.

3. Contribuer

- Sollicitez le soutien de la délégation militaire départementale pour obtenir un conseil, de nouveaux contacts, voire pour une étude en commun des projets et de leur mise en œuvre.
- Rencontrez les correspondants défense des communes avoisinantes pour bénéficier de leur expérience et faire part de la vôtre.
- Utilisez le site Internet du ministère des Armées pour obtenir des contacts et de la documentation.

4. Enrichir

- Profitez de la possibilité de bénéficier du soutien du délégué militaire départemental pour la mise en œuvre du projet.
- Mettez en place un réseau à votre échelle en vous faisant connaître auprès des habitants de votre commune.

5. Informer

- Appuyez-vous sur des outils de communication pour mettre en œuvre de nouveaux projets.
- Veillez à la bonne visibilité des partenaires sollicités, notamment si l'événement donne lieu à un article dans le bulletin municipal, sur les réseaux sociaux ou dans un journal local.

Le projet

Pour connaître les activités des autres correspondants défense de votre département, créez un répertoire mis à jour aussi régulièrement que possible. Le but est de créer un réseau qui soit en mesure de prendre des initiatives avec les communes proches. Ce dispositif vient renforcer l'action du délégué militaire départemental. Il vous permettra également de conduire des projets en commun.

La synthèse des étapes

- Mettez-vous en relation avec les communes voisines.
- Prenez contact avec vos homologues, par téléphone ou par courrier.
- Créez un répertoire et/ou un forum de discussion.
- Mettez en place une formation pour l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux.
- Constituez un réseau électronique de plus en plus large entre correspondants défense.
- Proposez de nouveaux projets associant plusieurs communes.
- Publiez les informations dans les bulletins communaux et sur les réseaux sociaux.

Les étapes

1. Prendre contact

- Constituez votre réseau : prenez contact avec les mairies des vingt communes les plus proches.
- Obtenez les coordonnées de leurs correspondants défense.
- Envoyez un courrier à vos homologues pour expliquer votre démarche.

2. Préparer

- Utilisez l'outil informatique: proposez une formation sur l'utilisation d'Internet, des réseaux sociaux pour les correspondants défense qui ne les maîtrisent pas et qui n'ont pas d'adresse électronique.
- Sollicitez l'aide d'un membre du conseil municipal ou d'un habitant de la commune pour acquérir les bases.

3. Contribuer

- Créez un répertoire, un forum de discussion.
- Échangez vos informations avec les autres correspondants défense.
- Consultez les informations mises en ligne sur le site du ministère des Armées, des autres mairies, de la préfecture, d'autres ministères (Éducation nationale) ou des sites institutionnels (portail de l'Union européenne, site de la Documentation française, etc.).

4. Enrichir

- Entretenez et mettez à jour le réseau régulièrement.
- Votre action permettra de mieux connaître les communes voisines et leur fonctionnement.

5. Informer

- Utilisez le bulletin municipal pour faire circuler l'information et pour faire connaître le rôle et les actions des correspondants défense.
- Relayez les « posts » du ministère des Armées sur les réseaux sociaux de la commune.
- Créez une rubrique « Correspondants défense » sur le site Internet de la mairie et sur les réseaux sociaux pour présenter les missions, les actions et les rendez-vous.

Le projet

Les associations régionales d'auditeurs de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN) constituent un des éléments fondamentaux de la diffusion de l'esprit de défense. Elles sont une composante des trinômes académiques au même titre que le représentant du recteur et le délégué militaire départemental. Au niveau départemental, le référent correspondant défense de l'Union-IHEDN, sous la direction de son président d'association régionale, appuie les actions du préfet, du délégué militaire départemental et de la Délégation à l'information et à la communication de la défense au profit des correspondants défense.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec l'association régionale des auditeurs de l'IHEDN.
- Rencontrez le référent correspondant défense de l'Union-IHEDN et concertez-vous pour le développement de projets communs.
- Parlez-en avec les correspondants défense des communes avoisinantes.
- Présentez l'initiative dans le bulletin municipal.
- Publiez régulièrement des informations sur les actions menées dans le bulletin municipal, voire dans la presse locale.

Les étapes

1. Prendre contact

- Informez-vous sur l'IHEDN et ses associations régionales en consultant son site Internet www.ihedn.fr.
- Prenez contact avec l'association des auditeurs de l'IHEDN de votre région afin de vous inscrire dans son réseau d'intervention, de vous faire connaître et de vous associer à ses activités.

2. Préparer

- Faites le point sur les initiatives et les projets à l'étude (ou les projets déjà menés le cas échéant) dans votre commune sur les thématiques liées à la défense.
- Bénéficiez des avis et des conseils du délégué militaire départemental et du référent correspondant défense.

3. Contribuer

- Étudiez avec eux les projets possibles: organisation de visites de sites militaires et de lieux de mémoire, de colloques, de conférences, de campagnes d'information sur des questions de défense, etc.
- Convenez ensemble d'une date, d'un lieu et d'une thématique.

4. Enrichir

- Faites part de votre expérience aux correspondants défense des communes avoisinantes.
- Créez si possible un réseau à l'échelle de plusieurs communes pour des projets conjoints.

5. Informer

- Présentez l'activité dans le bulletin municipal.
- Utilisez ce vecteur pour présenter les différents acteurs du projet (rôle, autres initiatives, implications sur le plan local, etc.).
- Vous pourrez proposer un compte rendu des prochaines actions dans le bulletin ou dans la presse locale.



Connaissance et actualité de la défense

2

Le projet

Grâce aux médias, les citoyens sont informés des événements qui ont lieu tant sur les théâtres d'opération extérieure à l'étranger que sur le territoire national. Si un site militaire se trouve à proximité de leur commune et que certains jeunes militaires sont engagés en opération, les habitants sont particulièrement attentifs à ces opérations. Vous souhaitez que vos concitoyens soient tenus informés facilement et régulièrement.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental.
- Visitez le site Internet du ministère des Armées www.defense.gouv.fr ainsi que les pages Facebook et Twitter du ministère.
- Proposez un travail de réflexion avec le conseil municipal.
- Mettez en place un espace d'information « défense » à la mairie.
- Partagez votre expérience avec les correspondants défense des communes voisines.
- Créez une rubrique « défense et société » dans le journal municipal et sur les réseaux sociaux.
- Encouragez une publication régulière d'articles dans les médias municipaux.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental.
- Consultez le site Internet du ministère des Armées pour obtenir toutes les informations au sujet de la présence militaire française sur les théâtres d'opération extérieure. À partir de la page d'accueil, la carte des forces françaises dans le monde est facilement accessible.

2. Préparer

- Proposez votre projet à l'équipe municipale. De cette façon, elle sera informée des activités liées à la défense et à la citoyenneté dans la commune, et les décisions pourront se prendre en commun.
- Créez un espace « défense et société » sur les panneaux d'information de la mairie ainsi que sur Internet (site de la commune, Facebook, Twitter...).
- Consultez les revues de défense.

3. Contribuer

- Votre action facilitera la prise de conscience par les citoyens du rôle des forces françaises en opération. Vous permettez ainsi aux habitants de votre commune d'avoir une meilleure connaissance de l'organisation de la défense.
- Votre action peut également permettre aux autres membres du conseil municipal d'avoir une meilleure compréhension des sujets relatifs à la défense qui sont évoqués dans les médias nationaux (télévision, presse écrite, etc.).

4. Enrichir

- Faites part de vos initiatives aux correspondants des autres communes lors des réunions d'information avec les autorités militaires du département.
- Proposez une aide à la mise en place d'un dispositif d'information dans les communes avoisinantes.

5. Informer

- Publiez des articles dans les médias municipaux sur les militaires engagés en opération et sur leur mission.
- « Retweetez » et faites suivre les « posts » des réseaux sociaux du ministère sur ceux de la commune.
- Sensibilisez la presse locale au sujet.
- Proposez une information régulière sur la défense, sur les panneaux d'affichage ou sur le site Internet de la mairie.

Le projet

Vous souhaitez sensibiliser vos concitoyens aux questions de défense. Vous envisagez d'organiser une conférence, suivie d'un débat, dans une salle communale.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental et le site militaire le plus proche.
- Proposez un travail de réflexion avec le conseil municipal, les professeurs et les élèves d'un établissement scolaire.
- Organisez une conférence pour les habitants de la commune.
- Invitez le délégué militaire départemental et un professeur d'histoire à animer le débat.
- Faites participer un ancien combattant.
- Suggérez de nouveaux projets pour organiser d'autres conférences dans les collèges et la visite d'un site militaire.
- Publiez un article dans le bulletin municipal, faites-le savoir sur les réseaux sociaux.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental et le commandant du site militaire le plus proche.
- Sollicitez leur présence et leur intervention à l'occasion de la conférence.
- Faites appel aux directeurs des établissements scolaires de la commune pour associer les professeurs et les élèves à cette démarche.

2. Préparer

- Organisez une réunion à la mairie pour définir les thèmes de la conférence en présence des professeurs et d'un représentant du site militaire.

- Encouragez un travail de réflexion en classe sur les thèmes proposés pour la conférence.
- Choisissez des intervenants. Exemples: un habitant de la commune qui a connu la Seconde Guerre mondiale ou vécu un conflit, un militaire qui s'est récemment rendu à l'étranger dans le cadre d'une opération extérieure.
- Invitez un professeur d'histoire-géographie pour animer le débat et transmettre les questions préparées par les jeunes avant la tenue de la conférence.
- Convenez d'une date et d'un lieu.
- Consultez les revues de défense.

3. Contribuer

- Invitez les habitants de la commune à prendre part à cette manifestation.
- Donnez l'occasion aux différentes générations de donner leur point de vue et de débattre sur des questions qui concernent de près ou de loin tous les citoyens.

4. Enrichir

- Cette rencontre permettra une collaboration intéressante entre le ministère des Armées et celui de l'Éducation nationale, avec une meilleure connaissance respective des institutions.
- Vous pourrez par la suite mettre en place un rendez-vous trimestriel pour des conférences sur les thématiques défense (engagement des forces, présence des forces françaises à l'étranger, parcours citoyen, devoir de mémoire, ancien combattant, impact économique de la défense, participation à la promotion et à l'insertion sociales et professionnelles, etc.).

5. Informer

- Publiez le compte rendu de la conférence dans le bulletin municipal et sur le site Internet le cas échéant.
- Annoncez sur les médias de la commune les prochains rendez-vous.

Le projet

Vous souhaitez organiser une visite du site militaire implanté à quelques kilomètres de votre commune, au profit de vos concitoyens, et en particulier des jeunes.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec les responsables des établissements scolaires de la commune.
- Rencontrez le commandant du site par l'intermédiaire du délégué militaire départemental.
- Favorisez la rencontre entre le personnel enseignant et le commandant de l'unité militaire.
- Proposez un travail de réflexion avec les élèves.
- Organisez la visite du site militaire.
- Proposez la réalisation d'un compte rendu.
- Élaborez un nouveau projet en liaison avec des anciens combattants et la commune voisine.
- Publiez un article dans le bulletin municipal.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec les responsables des établissements scolaires de la commune pour leur soumettre votre projet.
- Rencontrez plusieurs professeurs chargés de l'enseignement de défense en classe de 3^e au collège et de 1^{re} au lycée.
- Mettez-vous en relation avec le chef de site militaire *via* la délégation militaire départementale.

2. Préparer

- Obtenez l'accord de principe de l'ensemble des acteurs.
- Organisez des réunions de travail avec les enseignants concernés et le commandant du site militaire.

- Consultez le site Internet du ministère des Armées (www.defense.gouv.fr) comme point d'ancrage à la réflexion.
- Proposez aux professeurs et aux élèves d'aborder ensemble les questions de défense (aspects historiques, sociaux, économiques, politiques, etc.).

3. Contribuer

- Sollicitez le soutien de la municipalité pour mettre à disposition un moyen de transport (par exemple le bus de ramassage scolaire). Des parents d'élèves peuvent accompagner le groupe.
- La présentation de l'unité militaire et de ses missions peut être suivie d'une visite des installations et d'une séance de questions aux militaires.

4. Enrichir

- Proposez un travail d'écriture et de réflexion par les élèves, encadré par les professeurs, sur la visite (ce qu'ils ont vu, découvert, appris, etc.). Un comité de lecture et un jury pourraient être composés avec des élèves.
- Des travaux peuvent ensuite être exposés dans l'établissement scolaire, à la mairie, et adressés au commandant du site militaire.
- Proposez d'associer des anciens combattants à la prochaine visite.
- Organisez, avec l'homologue de la commune voisine et le concours de la délégation militaire départementale, une conférence au profit des élèves issus des deux communes (au lycée, à la mairie ou à la maison des jeunes).

5. Informer

- Publiez un article dans un média municipal pour relater la visite. Des textes rédigés par les élèves peuvent servir d'illustration.
- Proposez au journal local de couvrir la prochaine visite et d'assister à la conférence.

Le projet

Vous souhaitez informer les établissements scolaires ou agricoles de votre commune des modalités relatives à l'attribution d'une subvention dans le cadre d'un projet pédagogique en rapport avec l'enseignement de défense, le patrimoine militaire ou la mémoire des conflits contemporains. Cette procédure est régie par une circulaire établie entre le ministère de l'Éducation nationale (DGESCO) et le ministère des Armées du 9 février 2017.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec les établissements scolaires et agricoles et la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA).
- Consultez les sites Internet du ministère des Armées, du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
- Organisez une réunion avec les enseignants.
- Proposez un travail de réflexion avec les enseignants sur un projet pédagogique.
- Échangez avec les correspondants défense des communes voisines.
- Présentez le projet – et faites par la suite le compte rendu – dans le bulletin municipal et à la presse locale.

Les étapes

1. Prendre contact

- Contactez les établissements de votre commune et la DPMA, en particulier le bureau des actions pédagogiques et de l'information (courriel : dpma-bapi.correspondant.fct@intradef.gouv.fr ou le secrétariat : 09 88 68 20 12). De nombreuses informations sont disponibles sur le site www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/educadef

- Consultez également le site Internet du ministère de l'Éducation nationale (www.eduscol.education.fr), et celui de l'Agriculture (www.chlorofil.fr) afin d'obtenir des informations complémentaires.

2. Préparer

- Rassemblez la documentation nécessaire.
- Organisez une réunion avec les enseignants.

3. Contribuer

- Présentez les modalités de la procédure aux enseignants (pièces justificatives nécessaires, avis préalable de l'inspection académique ou du rectorat, calendrier des commissions de subventions, etc.).
- Transmettez la documentation recueillie (dossier de demande de subvention, circulaire DPMA-DGESCO).
- Proposez des projets pédagogiques en concertation avec les enseignants.
- Assistez à l'événement (exposition, conférence, témoignage, etc.).

4. Enrichir

- Contactez les communes voisines en vue d'un échange sur la procédure engagée et les expériences de chacun.
- Votre action permettra de mieux faire connaître aux jeunes et au corps enseignant le rôle de la défense dans la société actuelle et passée, et d'éclairer la réflexion sur les valeurs défendues par le monde combattant.

5. Informer

- Présentez le projet pédagogique, puis le compte rendu, dans le bulletin municipal et, le cas échéant, dans la rubrique « défense et société » du site Internet de la municipalité.
- Invitez l'établissement scolaire à informer la DPMA sur la réalisation du projet afin que ce dernier soit valorisé au niveau national.



Parcours de citoyenneté

3

Informer sur les actions du ministère des Armées en faveur de la jeunesse

Le projet

Vous souhaitez connaître les actions du ministère en faveur de la jeunesse pour informer les jeunes de la commune et leurs parents ou tuteurs sur la politique ambitieuse du ministère pour la jeunesse, fondée sur l'attractivité, la citoyenneté et l'insertion professionnelle.

La synthèse des étapes

- Informez-vous sur les différents dispositifs auprès de la Délégation militaire départementale (DMD) et du Centre du service national (CSN) le plus proche (27 en métropole et 6 en outre-mer) ou consultez la rubrique jeunesse du site Internet du ministère et la plateforme 1^{re} expérience défense.
- Proposez aux acteurs jeunesse de votre commune de participer à une séance d'information (appui éventuel de la DMD ou du CSN).
- Publiez un article sur le projet dans le bulletin municipal et proposez aux médias locaux un article ou un dossier sur le sujet.

Les étapes

1. Prendre contact

Prenez contact avec la DMD et avec le CSN le plus proche qui disposent des informations sur les actions du ministère en faveur des jeunes.

2. Préparer

- Consultez la rubrique jeunesse du site Internet du ministère (www.defense.gouv.fr/junesse) qui présente ses actions pour la jeunesse selon 4 thématiques majeures : 1) **parcours de citoyenneté** : enseignement de défense, recensement, Journée défense et citoyenneté (JDC), journée défense et mémoire nationales (qui remplacera à terme l'actuelle JDC), etc. ; 2) **étudier/se former** : lycées de la défense, service militaire volontaire, etc. ; 3) **découvrir le ministère** : stages

de 3^e, cadets de la défense, prépas militaires, service civique, etc. ; 4) **travailler au ministère** : apprentissages, stages, contrats armées-jeunesse, métiers civils et militaires, etc. (cf. le site www.stages.defense.gouv.fr pour les offres).

- Si la commune dispose d'un compte sur majdc.fr, vous pouvez y trouver des informations sur les dispositifs du ministère en faveur de la jeunesse.

3. Contribuer

- Développez la rubrique consacrée à cette thématique sur le site Internet de la commune.
- Informez les autres membres du conseil municipal sur les actions du ministère en direction de la jeunesse.
- Étudiez avec un établissement volontaire la possibilité de créer une classe de défense et de sécurité globales.
- Faites la promotion des stages de 3^e au sein du ministère, notamment si une de ses entités est située sur le territoire de la commune ou à proximité.
- Informez les jeunes les plus en difficulté sur les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle du ministère : service militaire volontaire et son équivalent en outre-mer, service militaire adapté (relevant du ministère des Outre-mer), apprentissages, stages, etc.

4. Enrichir

Informez la DMD et le CSN de rattachement du retour des jeunes concernant les actions du ministère pour la jeunesse.

5. Informer

- Informez aussi les acteurs jeunesse de la commune sur le Service national universel (www.snu.gouv.fr) et sur la contribution du ministère au SNU.
- Faites connaître les publications du ministère sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, YouTube, etc.) : **#Arméesjeunesse**

Le projet

Vous voulez vous assurer que vos concitoyens sont bien informés sur l'obligation de recensement. Première mission de la commune dans le domaine de la défense, le recensement permet aux jeunes d'être convoqués à la Journée défense et citoyenneté (JDC). Il est également indispensable avant 18 ans pour se présenter aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, comme le baccalauréat.

La synthèse des étapes

- Bénéficiez du soutien du centre du service national dont dépend votre commune.
- Réalisez des entretiens avec les personnes proches des jeunes au quotidien.
- Faites circuler l'information sur le recensement (affiches, Internet, réseaux sociaux, courriers, bulletin municipal, etc.).

Les étapes

1. Prendre contact

- Renseignez-vous auprès du centre du service national dont dépend votre commune pour obtenir les informations relatives au recensement.
- Mettez-vous en relation avec toutes les personnes de la commune qui travaillent avec les jeunes (personnel des établissements scolaires, membres des associations sportives, etc.) pour les sensibiliser à cette question.

2. Préparer

- Consultez le site Internet du ministère des Armées: le Secrétariat général pour l'administration (SGA) délivre toutes les informations utiles (<https://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/recensement>).

- Mettez en commun les informations recueillies pour constituer un dossier sur le parcours de citoyenneté (enseignement de défense, recensement et JDC).
- Consultez l'équipe municipale pour mettre en place une campagne d'information sur le recensement.

3. Contribuer

- Développez la rubrique consacrée à cette thématique sur le site Internet de la commune et les réseaux sociaux.
- Disposez des affiches sur le recensement (hall de l'hôtel de ville, panneaux d'affichage des établissements scolaires, etc.).
- Informez les autres membres du conseil municipal sur la possibilité de consulter en mairie / en ligne la documentation sur le recensement et le parcours de citoyenneté.

4. Enrichir

- En plus d'améliorer le taux de recensement, votre action permettra aux habitants de la commune de prendre conscience de l'importance du recensement, un des premiers actes volontaires marquant l'entrée des jeunes dans la vie adulte (les données du recensement favorisent l'inscription d'office sur les listes électorales).
- Communiquez les données à la préfecture et à la délégation militaire départementale.

5. Informer

- Proposez une idée d'article ou d'encart pour le bulletin municipal ou le site Internet de la mairie.
- Transmettez des éléments sur le recensement au journal local pour que l'information puisse être relayée le plus largement possible.

Le projet

Vous souhaitez être informé des modalités de la Journée défense et citoyenneté (JDC). Depuis la suspension de la conscription en 1997, tous les jeunes Français, filles et garçons, y sont convoqués. La finalité principale de cette journée est de sensibiliser les jeunes générations aux questions de défense, en particulier sur le rôle et les missions dévolus aux forces armées, en complément de l'enseignement de défense délivré dans les établissements scolaires.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec le centre du service national le plus proche.
- Sollicitez une date pour participer à une JDC, en y associant peut-être les correspondants défense des communes avoisinantes.
- Participez à la journée.
- Proposez aux équipes pédagogiques des établissements scolaires de la commune d'organiser une séance d'information en classe.
- Publiez un article sur le sujet dans le bulletin municipal et sur les réseaux sociaux de la commune.
- Proposez à la presse locale de publier un article plus complet ou un dossier sur le sujet.

Les étapes**1. Prendre contact**

- Appelez le centre du service national dont dépendent les jeunes de la commune.
- Prenez rendez-vous pour assister à une JDC dans le centre qui accueille les jeunes du département.

2. Préparer

- Consultez le site Internet du ministère des Armées, les pages Facebook, Twitter et LinkedIn et les revues de défense.

- Prenez connaissance des modalités de la JDC.
- Identifiez toutes les étapes du parcours de citoyenneté pour préparer la journée.
- Proposez aux correspondants défense des communes voisines de se joindre à la visite.

3. Contribuer

- Rendez-vous donné à 8 h00 devant le site de la JDC. Les jeunes attendent aussi avec leur convocation.
- Présentez-vous auprès de la personne qui accueillera les jeunes, puis à celles qui animeront la journée.
- Vous assistez à la présentation des problématiques de défense, aux tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française, à l'activité défense sécurité et à la remise des certificats individuels de participation.

4. Enrichir

- Essayez de vous entretenir avec des jeunes qui ont effectué récemment leur JDC.
- Proposez la mise en place d'une information en mairie sur la JDC (qu'est-ce que c'est, comment est-on convoqué, quel est le programme de la journée, etc.).
- Proposez à des professeurs chargés de l'enseignement moral et civique d'en parler pendant le cours.
- Préparez un article pour le bulletin communal et pour le site Internet de la municipalité.

5. Informer

- Publiez votre témoignage sur la journée dans le bulletin municipal et sur les réseaux sociaux de la commune.
- Diffusez les informations à mettre en ligne sur le site Internet de la municipalité.
- Sollicitez un entretien avec le correspondant du journal local pour la préparation d'un article à ce sujet.

Le projet

Vous avez entendu parler d'un dispositif mis en place par le ministère des Armées pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes Français de métropole âgés de 18 à 25 ans. Le Service militaire volontaire (SMV), avec ses six régiments/centres¹ répartis dans cinq régions, est la réponse. Vous souhaitez en savoir plus pour informer les jeunes de votre commune.

La synthèse des étapes

- Renseignez-vous sur le SMV, dispositif destiné à favoriser l'insertion des jeunes en difficulté.
- Organisez des réunions d'information au profit des jeunes et des acteurs sociaux de la commune et des communes avoisinantes.
- Publiez le portrait d'un jeune bénéficiaire du SMV dans le bulletin municipal et dans la presse locale.

Les étapes

1. Prendre contact

- Consultez le site Internet du ministère des Armées. Dans l'espace consacré aux jeunes, une rubrique est destinée à informer le grand public sur le SMV : <https://www.defense.gouv.fr/jeunesse/etudier-et-se-former/service-militaire-volontaire-smv>
- Consultez également www.le-smv.org
- Prenez contact avec la délégation militaire départementale et la préfecture pour plus d'informations.

2. Préparer

- Prenez contact avec le chef de corps du régiment ou du centre le plus proche de votre commune.
- Recueillez de la documentation pour la distribuer en mairie.

3. Contribuer

- Accueillez une équipe de recrutement du SMV et organisez des réunions d'information au profit des jeunes, des associations et des services sociaux de la ville.
- Associez des communes voisines à ces réunions d'information.

4. Enrichir

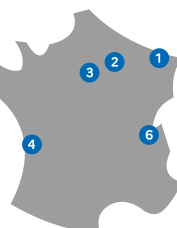
- Grâce au SMV, des jeunes de la commune, en difficulté, ayant quitté l'école sans qualification, pourront bénéficier d'une formation de 8 à 12 mois comprenant une remise à niveau scolaire, une formation comportementale et citoyenne, une formation professionnelle et le passage du permis de conduire.
- Autour de l'encadrement militaire, des professeurs de l'Éducation nationale, des assistantes sociales, des psychologues et de nombreux partenaires institutionnels et économiques donnent toutes les chances aux jeunes de s'insérer dans la vie professionnelle.

5. Informer

- Diffusez en mairie des informations sur les modalités d'inscription dans une unité du SMV (panneau d'affichage, site Internet de la municipalité).
- Publiez des articles dans le bulletin municipal, les réseaux sociaux et dans la presse locale.

Centres SMV en France

- 1 Montigny-lès-Metz
- 2 Châlons-en-Champagne
- 3 Brétigny-sur-Orge
- 4 La Rochelle
- 5 Brest
- 6 Ambérieu-en-Bugey



¹1^{er} RSMV à Montigny-lès-Metz et Châlons-en-Champagne, 2^e RSMV à Brétigny-sur-Orge, 3^e RSMV à La Rochelle, CSMV-A à Ambérieu-en-Bugey, CSMV-B à Brest.

Le projet

Vous souhaitez informer les jeunes de votre commune sur les opportunités professionnelles offertes par les armées. Vous envisagez de diffuser l'information le plus largement possible.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental.
- Visitez un Centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA).
- Discutez avec des militaires et des personnels civils de la défense.
- Participez à un forum pour l'emploi.
- Préparez des fiches pour l'accueil en mairie.
- Publiez un article dans le bulletin municipal ou sur les réseaux sociaux.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec la délégation militaire départementale.
- Prenez contact avec les CIRFA les plus proches.
- Consultez le site Internet du ministère des Armées, les pages Facebook, Twitter et LinkedIn et les revues de défense.

2. Préparer

- Prenez rendez-vous pour visiter un CIRFA.
- Dialoguez avec les militaires du CIRFA pour savoir comment s'effectuent les recrutements.
- Renseignez-vous sur les prochaines participations des armées aux forums emploi organisés dans les établissements scolaires des environs.
- Visitez les sites Internet dédiés au recrutement (sengager.fr, etc.).

3. Contribuer

- Rédigez un article dans le bulletin municipal pour donner un aperçu des différents aspects des métiers de la défense et des opportunités offertes dans les armées à tout niveau d'étude.
- Affichez en mairie un message annonçant le forum.
- Participez au forum.
- Relayez les informations relatives aux journées portes ouvertes des unités militaires de la région.

4. Enrichir

- Préparez des fiches regroupant les coordonnées des CIRFA de la région et mettez-les à la disposition des jeunes en mairie (informations disponibles auprès du centre du service national le plus proche et sur le site Internet du ministère des Armées).
- Réalisez d'autres fiches pouvant intéresser toutes les tranches d'âge. Les citoyens peuvent ainsi être informés sur les préparations militaires ou sur la réserve militaire, par exemple (voir autres fiches de ce fascicule).

5. Informer

- Affichez dans le hall d'entrée de la mairie des informations sur les métiers de la défense, en signalant que des fiches synthétiques et des fascicules sont également disponibles en consultation.
- Publiez les informations dans le bulletin municipal et sur les réseaux sociaux de la commune, accompagnées des coordonnées des centres.



Le projet

Vous souhaitez informer vos concitoyens sur la Garde nationale (assurée par l'ensemble des réservistes opérationnels des armées, directions et services, de la Gendarmerie et de la Police nationales) ainsi que sur la réserve citoyenne de défense et de sécurité: leur organisation, leurs missions, les modalités d'engagement et la conciliation avec une activité principale.

La synthèse des étapes

- Informez-vous sur la Garde nationale et sur les spécificités des réserves opérationnelles de chaque force armée.
- Prenez contact avec le délégué militaire départemental et avec le Secrétariat général de la Garde nationale (SGGN).
- Prenez contact avec une unité de réserve d'un site militaire de la région.
- Organisez la conférence en présence de réservistes.
- Publiez un article, par tous moyens de communication, pour faire partager les témoignages.

Les étapes

1. Prendre contact

- Consultez le site Internet de la Garde nationale (www.garde-nationale.gouv.fr).
- Contactez le SGGN (contact@garde-nationale.gouv.fr) pour obtenir des informations complémentaires et être mis en relation avec le Correspondant réserve-entreprise-défense (CRED) local et ainsi associer les entreprises, établissements, administrations et autres collectivités partenaires de la défense nationale.
- Informez le délégué militaire départemental et/ou le commandant de groupement de gendarmerie départementale de votre démarche pour recueillir son appui si nécessaire.

- Contactez les unités signalées par les autorités militaires locales et les représentants des associations de réservistes.

2. Organiser

- Associez des réservistes opérationnels et/ou citoyens exerçant dans différents domaines (entreprise privée, administration, profession libérale, etc.) à un événement ouvert au grand public.
- Organisez des témoignages, échanges ou débats autour d'un thème (exemple: «l'engagement citoyen», «comment concilier vie privée, activité professionnelle et engagement opérationnel», «l'employeur et le collaborateur-réserviste»).
- Sollicitez le SGGN et les associations pour les éléments et outils de communication.

3. Enrichir

- Proposez un nouveau projet à l'occasion de la prochaine cérémonie commémorative pour une remise de médailles aux réservistes de la commune.
- Proposez des solutions d'échanges dématérialisées (applications sécurisées, réseaux sociaux) afin de faciliter les interactions entre les élus, les différentes parties prenantes locales en matière de réserves et les employeurs partenaires.

4. La communication

- Publiez ou proposez à la presse locale la publication d'un article sur l'engagement, le parcours dans les réserves ou le portrait de réservistes.
- Informez le SGGN de vos actions de communication afin de permettre leur relais sur les comptes de réseaux sociaux dédiés.



Travail de mémoire

4

Inviter un ancien combattant à témoigner dans un établissement scolaire

Le projet

Vous souhaitez qu'un ancien combattant vienne témoigner dans un établissement scolaire ou agricole à l'occasion notamment de la commémoration du 11 novembre 1918 ou du 8 mai 1945. Le projet peut être soutenu pédagogiquement et financièrement par la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) dans le cadre notamment de l'action des trinômes académiques.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec la délégation militaire départementale, les responsables de l'établissement, du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) et les associations d'anciens combattants.
- Organisez une réunion de travail avec l'équipe enseignante.
- Assistez au témoignage.
- Encouragez les élèves à poursuivre la réflexion.
- Publiez un article dans le bulletin municipal et sur les réseaux sociaux de la commune.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental et avec le trinôme académique (<https://eduscol.education.fr/598/correspondants-nationaux-et-academiques-pour-l-education-la-defense>).
- Contactez les responsables de l'établissement scolaire ou agricole le plus proche pour soumettre le projet et rencontrez des enseignants.
- Contactez le service départemental de l'ONACVG ou les associations d'anciens combattants du département.
- Présentez le projet en réunion du conseil municipal.

2. Préparer

- Obtenez un accord de principe de la part de l'ensemble des personnes contactées.
- Organisez des réunions de travail avec les enseignants concernés et la personne qui a accepté de témoigner, et convenez d'une date pour organiser sa venue dans l'établissement, si possible au moment où les élèves abordent un thème relevant des conflits contemporains (guerre de 1870, conflits mondiaux, guerres de décolonisation, opérations extérieures) avec leurs professeurs.

3. Contribuer

- Assistez au témoignage sur le contexte social et historique: évocation des conditions de vie pendant le conflit (privations, occupation militaire, déportation, exécution des résistants, etc.).
- Facilitez l'échange avec les élèves.

4. Enrichir

- Invitez à la réalisation de travaux par les élèves encadrés par les professeurs: textes, dessins, qui seront transmis à la personne venue témoigner.
- Proposez d'organiser une prochaine réunion avec d'autres témoins dans les locaux de la mairie.
- Invitez les jeunes à participer à la cérémonie du 11 Novembre ou du 8 Mai ou à une autre journée nationale commémorative.

5. Informer

- Publiez un article sur l'expérience dans le bulletin municipal et sur les réseaux sociaux de la commune.
- Informer la DPMA des projets (dpma-bapi.correspondant.fct@intra.def.gouv.fr) pour une valorisation au plan national et interministériel (site Internet, revue *Les Chemins de la mémoire*, etc.).
- Proposez la mise en place d'un partenariat avec les communes voisines et la presse locale pour recueillir et éditer les prochains témoignages.

Le projet

À l'occasion d'une journée nationale commémorative, vous souhaitez organiser une commémoration en invitant les jeunes de la commune, afin de rassembler toutes les générations autour de l'esprit de défense. Le projet peut être soutenu pédagogiquement et financièrement par la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) dans le cadre de l'action des trinômes académiques ou par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) dans le cadre d'un accompagnement pédagogique des jeunes autour du travail de mémoire en amont de la cérémonie.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec le service départemental de l'ONACVG, qui vous mettra en relation avec les anciens combattants du département et les établissements scolaires et agricoles.
- Invitez le journal local à couvrir l'événement.
- Sensibilisez les élèves au travail de mémoire.
- Proposez de faire témoigner des anciens combattants de conflits plus récents.
- Publiez un article dans le bulletin municipal et sur les réseaux sociaux de la commune.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec le service de l'ONACVG de votre département et avec la délégation militaire départementale.
- Contactez les associations d'anciens combattants de votre département.
- Appelez les responsables des établissements scolaires ou agricoles de votre commune pour leur soumettre le projet.
- Contactez la DPMA pour les demandes de subventions (courriel : dpma-bapi.correspondant.fct@intradef.gouv.fr).

2. Préparer

- Proposez d'inviter les anciens combattants à venir témoigner en classe.
- Une fois l'adhésion de toutes les personnes contactées obtenue, organisez une réunion pour définir le cadre de la participation des élèves à la cérémonie (envoi d'un carton d'invitation de la part du maire, etc.).
- Organisez des ateliers autour du travail de mémoire avec les jeunes, pour les préparer à la cérémonie (par exemple : atelier « Explique-moi une cérémonie » proposé par l'ONACVG, séance de témoignage, etc.).

3. Contribuer

- Proposez aux jeunes préalablement sensibilisés de participer : lecture d'un texte, interprétation d'un chant, dépôt de gerbe.
- Organisez la rencontre avec les militaires et les anciens combattants.

4. Enrichir

- Votre initiative donnera l'occasion d'aborder en classe, sous un angle différent, les conflits contemporains.
- Facilitez la prise de contact entre les enseignants, les anciens combattants et les élèves.
- Proposez aux élèves de restituer leur expérience commémorative à travers un travail littéraire ou artistique, sous la forme de votre/leur choix.

5. Informer

- Publiez des articles dans le bulletin municipal, sur les réseaux sociaux de la commune et dans la presse locale.
- Informez la DPMA des projets pour valorisation au plan national et interministériel (site Internet, revue *Les Chemins de la mémoire*, etc.).

La liste des 11 journées nationales commémoratives en annexe du Guide.

Le projet

Vous souhaitez organiser une visite sur les plages du Débarquement, sur un champ de bataille ou sur un lieu de mémoire pour les élèves d'une classe de primaire. Le projet peut être soutenu pédagogiquement et financièrement par la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA), dans le cadre notamment de l'action des trinômes académiques.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec l'établissement scolaire.
- Sollicitez le soutien du délégué militaire départemental.
- Préparez la visite avec les enseignants, les élèves et des anciens combattants.
- Informez l'équipe du journal local de cette visite.
- Réalisez une exposition à partir des travaux que les élèves auront élaborés après la visite.
- Publiez un article, des textes et des témoignages dans le bulletin municipal et sur les réseaux sociaux de la commune.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec le délégué militaire départemental pour l'informer du projet, lui demander conseil et solliciter éventuellement son soutien.
- Prenez contact avec le trinôme académique.
- Prenez contact avec le directeur de l'école primaire et les enseignants, pour exposer et mettre en œuvre le projet.
- Contactez l'office de tourisme afin de réserver un après-midi au musée à proximité du site historique pour effectuer la visite.

2. Préparer

- Demandez l'accord de principe de la part de l'établissement scolaire, de l'office de tourisme et du délégué militaire départemental.
- Assurez-vous de la présence d'un guide.
- Obtenez les autorisations parentales requises pour organiser cette visite.
- Informez la rédaction du journal local de cette visite et proposez de réaliser un dossier sur les lieux de mémoire.

3. Contribuer

- Assistez à la visite du musée et du site historique avec le guide.
- Participez à l'échange autour des questions que posent les élèves.
- Recueillez la documentation du musée.

4. Enrichir

- Invitez les participants à mettre en valeur la visite grâce aux travaux réalisés par les élèves sur le conflit.
- Proposez d'exposer les travaux au sein de l'école ou de la mairie.

5. Informer

- Publiez un article accompagné de témoignages d'élèves et d'anciens combattants dans le bulletin municipal, sur le site Internet et les réseaux sociaux de la commune.
- Publiez les travaux des élèves.
- Sollicitez le journal local pour relater la visite.
- Informez la DPMA (dpma-bapi.correspondant.fct@intradef.gouv.fr) pour une valorisation au plan national et interministériel (site, revue, etc.).

Le projet

Vous souhaitez présenter aux classes de collège et de lycée de votre commune une exposition itinérante sur un thème lié à la mémoire.

La synthèse des étapes

- Prenez contact avec le service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG).
- Préparez le montage de l'exposition.
- Informez le journal local de l'événement.
- Visitez l'exposition.
- Valorisez la visite.
- Prenez des contacts pour un prochain projet.
- Publiez un article dans le bulletin municipal.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec le service départemental de l'ONACVG.
- Informez-vous sur les expositions disponibles (prêt à titre gracieux à tout établissement d'enseignement, toute association ou toute unité militaire des expositions réalisées ou coréalisées par la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives du ministère des Armées (SGA/DPMA). Exemples: «Jean Moulin, un héros moderne»; «La citoyenneté»; «1940, combats et résistances»; «Vers la victoire, la France au combat de 1942 à 1945»; «La Déportation»; «La Grande Guerre».
- Appelez les responsables des établissements scolaires ou agricoles de la commune pour leur soumettre le projet.

2. Préparez

- Identifiez un programme qui s'inscrit dans le programme scolaire des classes de 3^e au collège et de 1^{er} au lycée, soit dans le cadre des cours d'histoire-géographie, soit dans le cadre de l'éducation morale et civique.

- Sollicitez les compétences des professeurs pour préparer la visite et permettre d'étudier les thématiques sous un angle différent (ex.: rédaction d'une fiche pédagogique guidant les élèves durant le parcours de l'exposition).
- Associez les anciens combattants et victimes de guerre qui pourraient y participer.

3. Contribuer

- Préparez le montage de l'exposition dans une salle communale ou dans l'établissement scolaire retenu.
- Sollicitez un entretien avec la rédaction du journal local pour annoncer l'opération.
- Organisez une inauguration avec le conseil municipal ainsi que les responsables associatifs et d'établissements scolaires ou agricoles.
- Visitez l'exposition avec les élèves et le professeur.

4. Enrichir

- Cette initiative permettra de sensibiliser les jeunes aux conflits contemporains.
- Accompagnez la réalisation de travaux pédagogiques en classe, qui permettent de consolider les bases théoriques enseignées par les professeurs et d'avoir une approche plus concrète de l'Histoire.
- Encouragez les jeunes à monter une autre exposition dans la commune voisine.

5. Informer

- Présentez les travaux réalisés par les élèves dans le hall de la mairie ou dans l'établissement scolaire ou agricole.
- Publiez un article dans le bulletin municipal et une brève ou un dossier spécial sur le site Internet et les réseaux sociaux de la commune.
- Informez la DPMA (dpma-bapi.correspondant.fct@intradef.gouv.fr) pour une valorisation au plan national et interministériel (site, revue, etc.).

Élaborer un projet pédagogique avec un établissement scolaire à partir du monument aux morts

Le projet

Vous souhaitez amener des jeunes à réaliser un travail pédagogique sur les combattants de la 1^{re} ou de la 2^{de} Guerre mondiale, des guerres de décolonisation ou des opérations extérieures. À partir du monument aux morts, vous voulez les inviter à rédiger la biographie d'un combattant. Le projet peut être mené aussi à partir de tout autre lieu de mémoire et peut être enrichi par une offre pédagogique dense.

La synthèse des étapes

- Taper le nom de l'ancien combattant sur le site « Mémoire des hommes ».
- Prenez contact avec un établissement scolaire ou agricole et les associations d'anciens combattants et rencontrez les professeurs.
- Contribuez à la mise en valeur des travaux réalisés par les élèves et proposez un nouveau projet pour faire témoigner des anciens combattants et faire participer des jeunes aux cérémonies du 8 Mai et du 11 Novembre.
- Informez sur le projet et les travaux *via* le bulletin municipal et la presse locale.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec les responsables d'un établissement scolaire ou agricole (collège, lycée) pour leur soumettre le projet.
- Contactez les associations d'anciens combattants ainsi que le service de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) de votre département susceptibles d'apporter leur soutien aux élèves : contacts avec les descendants, témoignages, fonds documentaires, etc.

2. Préparer

- Retenez un thème inscrit dans le programme scolaire d'histoire.

- Choisissez un nom sur le monument de la commune.
- Invitez les jeunes à chercher des témoignages et des documents dans leur environnement local et familial (photos, dessins, cartes postales, etc.).

3. Contribuer

- Encouragez la réalisation des travaux par les jeunes, encadrés par leurs professeurs: biographie, chronologie, arbre généalogique. Exemples: présentation de la famille de la personne choisie (parents, situation matrimoniale, enfants, etc.), de son environnement (lieux d'habitation, caractéristiques de la commune à l'époque, etc.), de son parcours scolaire et professionnel, etc. Informations sur son départ à la guerre, sa vie pendant le conflit, sa participation aux combats, son rôle dans son unité et les conditions de son décès.
- Invitez des anciens combattants à venir témoigner.

4. Enrichir

- Faire un recueil de l'ensemble des travaux.
- Partagez l'expérience avec les autres communes du département intéressées par la conduite d'un projet similaire, proposez-en un nouveau pour faire témoigner des anciens combattants sur d'autres périodes historiques et faire participer les jeunes aux cérémonies du 8 Mai et du 11 Novembre.

5. Informer

- Publiez un article dans le bulletin municipal et/ou sur les réseaux sociaux de la commune.
- Présentez les travaux réalisés lors d'une cérémonie aux monuments aux morts et distribuez le recueil édité.
- Informez la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives/DPMA (dpma-bapi.correspondant.fct@intradef.gouv.fr) pour une valorisation au plan national et interministériel (site, revue, etc.).



Le projet

Vous souhaitez associer concrètement les jeunes générations au souvenir de l'ensemble des conflits armés impliquant la France et à l'aide aux anciens combattants et victimes de guerre.

La synthèse des étapes

- Renseignez-vous sur Le Bleuet de France et contactez le Directeur du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG).
- Travaillez avec les associations dans le cadre des cérémonies commémoratives et de la collecte du Bleuet.
- Mobilisez la presse régionale sur cette action.
- Proposez de reconduire l'opération l'année suivante en l'élargissant aux communes voisines.
- Informez la commune de cette initiative.

Le Bleuet de France alimente le fonds d'aide sociale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. Cet organisme récolte le fruit des collectes qu'il organise chaque 11 novembre et chaque 8 mai. Annuellement, ce sont 48 000 personnes qui reçoivent une aide directe pour faire face à des difficultés financières et humaines.

Les étapes

1. Prendre contact

- Consultez le site Internet de l'ONACVG pour obtenir les informations relatives au Bleuet de France.
- Adressez-vous au Directeur du service départemental de l'ONACVG pour demander conseil.
- Informez le délégué militaire départemental de votre projet.

2. Préparer

- Imprimez les plaquettes d'information disponibles sur le site Internet du Bleuet de France (www.onac-vg.fr).
- Présentez les actions du Bleuet de France aux jeunes (manifestations, actions de solidarité et collectes nationales).

3. Contribuer

Organisez une collecte sur la commune avec le concours d'associations d'anciens combattants ou de jeunesse. Cette collecte pourrait coïncider avec les collectes nationales qui se déroulent le 8 mai (commémoration de la victoire du 8 mai 1945) et le 11 novembre (commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918). L'argent récolté permet de venir en aide aux veuves, orphelins, victimes d'attentats et anciens combattants en difficulté, et d'organiser des manifestations de mémoire.

4. Enrichir

- Cette démarche offrira l'occasion de transmettre la mémoire et le souvenir aux jeunes générations et de sensibiliser à l'intérêt de la collecte comme geste citoyen.
- Mobilisez les commerçants, les associations d'anciens combattants et les jeunes.
- Organisez une manifestation avec l'argent récolté, en collaboration avec les services départementaux de l'ONACVG.

5. Informer

- Annoncez la collecte dans le bulletin municipal.
- Informez la presse locale et régionale.
- Publiez des articles dans le bulletin municipal et sur les réseaux sociaux de la commune sur le déroulement de la collecte et les projets qu'elle permettra de réaliser.

Donner des noms de combattants d'Afrique à des rues

Le projet

En août 2019, à l'occasion du 75^e anniversaire du débarquement de Provence, le Président de la République appelait à une meilleure reconnaissance de la mémoire des combattants africains ayant libéré la France. Le Président lançait ainsi un appel aux maires pour les inciter à donner à leurs rues des noms de combattants d'Afrique.

À la suite de cet appel, une convention a été signée entre l'Association des maires de France (AMF) et le ministère des Armées. L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) et le Service historique de la défense (SHD) accompagnent les communes qui souhaitent mettre à l'honneur des parcours de combattants d'Afrique en donnant leurs noms à des espaces publics. Un recueil de 100 biographies de combattants africains a été mis en place pour accompagner les communes qui souhaiteraient s'inscrire dans cette démarche.

La synthèse des étapes

- Identifier un ou plusieurs parcours de combattants d'Afrique dans le recueil biographique (disponible auprès de l'ONACVG) ou un parcours lié à l'histoire de sa commune ou de son département.
- Se rapprocher du service départemental de l'ONACVG pour lancer le dispositif de réalisation de la biographie du (ou des) combattant(s).
- Une fois les éléments biographiques reçus, démarrer le processus de baptême de rue en y associant des scolaires.

Les étapes

1. Prendre contact

- Prenez contact avec le service départemental de l'ONACVG.
- Associez à ces démarches un établissement scolaire local.
- Mettez dans la boucle des historiens locaux et les services d'archives départementales.



2. Préparer

- Une fois les différents partenaires mis en relation, commencez à vous pencher sur les profils de combattants qui pourraient faire l'objet d'un hommage.
- Feuilletez le recueil biographique *Aux combattants d'Afrique* disponible auprès de l'ONACVG ou trouvez un parcours local lié à la commune ou au département. Il est possible d'aller se renseigner auprès des archives départementales, des historiens locaux ou d'aller chercher dans le carré militaire communal s'il en existe un.

3. Contribuer

- Une fois le parcours sélectionné, transmettez les informations à l'ONACVG, qui alertera le SHD pour la constitution d'une fiche biographique précise.
- Informez les établissements scolaires locaux de la démarche et proposez aux enseignants d'y associer leurs élèves.

4. Enrichir

- Organisez une cérémonie pour le baptême de la rue, en faisant participer la population et les scolaires.
- Proposez aux jeunes de présenter leurs travaux à cette occasion, qu'ils soient sous forme de recherches ou de projet artistique.

5. Informer

- Faites participer la presse locale à l'événement, relayez l'information sur les réseaux sociaux municipaux.

Pour consulter le recueil :

<https://www.defense.gouv.fr/portail/mediatheque/publications/aux-combattants-d-afrique-la-france-reconnaissante-100-fiches-biographiques-a-l-usage-des-maires-de-france>

Annexes

5

19 mars :

journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Dernier dimanche d'avril :

journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation.

8 mai :

commémoration de la victoire de 1945.

Deuxième dimanche de mai :

fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme.

27 mai :

journée nationale de la Résistance.

8 juin :

journée nationale d'hommage aux «morts pour la France» en Indochine.

18 juin :

journée nationale commémorative de l'appel du général de Gaulle, le 18 juin 1940, à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi.

16 juillet si c'est un dimanche, ou le dimanche qui suit :

journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux «Justes» de France.

25 septembre :

hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives.

11 novembre :

commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 et hommage rendu à tous les morts pour la France.

5 décembre :

journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

À HAUTEUR D'HOMME

- 268 300 effectifs au ministère des Armées : 205 800 militaires, 62 500 civils
- 21 % de femmes, soit la 1^{re} armée féminisée en Europe et la 4^e au monde
- L'un des premiers recruteurs de l'État avec 27 000 recrutements par an
- 300 créations nettes de postes depuis plusieurs années dans des domaines prioritaires et stratégiques comme le renseignement ou la cyberdéfense
- 41 000 réservistes opérationnels sous contrat

ENGAGÉ POUR LA DÉFENSE DE LA FRANCE ET DES FRANÇAIS

Plus de 30 000 militaires qui assurent au quotidien la sécurité de nos concitoyens en France et à l'étranger, dont 13 000 sur le territoire national pour les opérations Sentinelle et Harpie et environ 6 000 déployés en opérations extérieures

UNE LPM RÉPONDANT PLEINEMENT AUX BESOINS DU MINISTÈRE DES ARMÉES

- 295 milliards d'euros octroyés à la défense sur la période de la Loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025
- Un budget en augmentation de 7 milliards d'euros depuis 2017
- 530 millions d'euros sur la durée de la LPM, dédiés au plan Famille afin d'améliorer les conditions de vie du personnel militaire et civil et de leurs familles

ACTEUR ÉCONOMIQUE MAJEUR

Soutient l'économie nationale et locale : 1^{er} acheteur de l'État ; 5 milliards d'euros d'achats payés aux Petites et moyennes entreprises et Entreprises de taille intermédiaire (ETI) en 2019 ; 26 000 PME et ETI fournisseurs ; 8 500 emplois directs liés aux PME fournisseurs « régionales »

TOURNÉ VERS LA JEUNESSE

+ de 2 000 contrats d'apprentissage proposés en 2020 et + de 13 300 offres de stages et contrats de la 3^e à bac+7 en 2019

2^E ACTEUR CULTUREL ET 1^{ER} ACTEUR MÉMORIEL DE L'ÉTAT

Une vingtaine de musées, plus de 150 monuments classés, des millions de photos, plus de 20 000 films d'archives couvrant quatre siècles d'histoire ; 10 hauts lieux de la mémoire nationale et de nombreux lieux de commémoration et de transmission de la mémoire combattante

UN MINISTÈRE ATTACHÉ À L'ÉCOLOGIE

- 500 millions d'euros de 2020 à 2026 pour réduire la consommation énergétique de ses bases de défense
- 200 000 hectares de terrain faisant l'objet d'une protection au titre de la biodiversité

S'INFORMER

Consultez la page Correspondant défense
sur le site du ministère des Armées:

www.defense.gouv.fr/portail/liste-acces-directs-profils/correspondants-defense

PARTAGER SON EXPÉRIENCE

Envoyez vos analyses, remarques,
demandes et témoignages:

correspondant.defense@dicod.defense.gouv.fr

Crédits Photos :

Couverture : DR, page 3 : Véronique Besnard/ECPAD/ministère des Armées, page 5 : Arnaud Karaghezian/ECPAD/ministère des Armées, page 9 : © Lara Priolet/ECPAD/ministère des Armées, page 15 : Jérôme Salles/armée de Terre, page 21 : © Cyrielle Sicard/ECPAD/ministère des Armées, page 29 : © Lara Priolet/ECPAD/ministère des Armées

Une partie des photos contenues dans ce document ont été prises avant la crise COVID-19.
Continuons de respecter les gestes barrières, portons un masque lorsque cela est nécessaire.



Retrouvez-nous sur www.defense.gouv.fr